

plus besoin de secours. Les autres mendiants en état de travailler seraient mis dans des dépôts où leur travail suffirait pour les entretenir et par là la mendicité se trouverait réprimée.

Tout ce que nous venons de dire de l'influence de la caisse sur le commerce de la place est certain, puisque à 10,000 actionnaires seulement, la caisse aurait près de 4 millions à faire valoir à la fin de la 5^e année; 8 millions à la fin de la 10^e; 18 millions à la fin de la 20^e et 69 millions à la fin de la 40^e.

Peut-être s'élèvera-t-il des objections contre ce projet, les uns crieront à l'injustice en disant qu'on ne peut pas forcer un individu à se priver pendant 40 ans d'une partie de son salaire; les autres diront qu'il sera de la plus grande difficulté de faire cette retenue et de trouver à confier cette caisse à un particulier capable de fournir un cautionnement satisfaisant. Des objections d'une autre nature pourront avoir lieu, telle que celle-ci: « n'est-il pas à craindre qu'en cas de maladie, l'ouvrier ne vienne faire des répétitions à la caisse, et qu'en cas de cessation de travail il n'y ait des rassemblements séditieux qui pourraient forcer la caisse à restituer la retenue? » Avant de répondre, il est des développements qu'exigent les localités et les circonstances dans lesquelles nous allons entrer?

La ville de Lyon possédait avant le siège 20,000 métiers d'étoffes de soie; à présent, il n'en existe que 6,000; et dans quelque temps, il n'en existera point, puisqu'il ne se fait point d'apprentis. Avec la fabrique d'étoffes de soie, disparaîtront la splendeur et la population de la cité. Déjà le commerce de roulage et d'entrepôt est considérablement diminué; les vexations des régisseurs de l'octroi ont fait porter le commerce à Châlons, dont le quai ressemble aujourd'hui au port de Marseille. Le reculement des frontières de l'Empire et la nouvelle route de Symphon tendent à faire de la ville de Lyon une ville intérieure qui aura infailliblement